

cette affaire est une autre bévue du gouvernement, déjà célèbre dans le domaine des bévues. Je ne puis appuyer en cette enceinte une motion qui nous empêche de considérer le pavillon rouge du Canada comme drapeau national du Canada. Rappelez-vous que le but de la motion est de l'écarter comme drapeau national du Canada. En 1946, sauf erreur, un comité a fait rapport à notre Parlement, à un gouvernement libéral, par un vote de 23 contre 1, sur un nouveau drapeau canadien. Le gouvernement du très honorable Mackenzie King n'a jamais proposé l'adoption de ce rapport. Le chef du gouvernement ne voulait pas accepter la responsabilité de faire adopter le rapport du comité. Il avait sans doute ce qui lui semblait être de bonnes raisons. Le très honorable M. St-Laurent, au cours de son mandat de premier ministre, n'a pas saisi le Parlement de la question.

Le premier ministre actuel a décidé d'obtenir le nouveau drapeau par une loi du Parlement, parce qu'il l'avait promis pendant la fièvre de la campagne électorale. Je prétends que la raison n'est pas suffisante. Il serait beaucoup plus dans l'intérêt national de mettre de côté cet engagement, car tenir un engagement de cette nature est bien pis que d'être accusé de faillir à sa promesse. Je le déclare ici même: je n'ai jamais préféré et je ne préfère encore aucun modèle de drapeau canadien autant que le pavillon rouge du Canada. Cependant, je n'écarte pas la possibilité, pour favoriser l'unité du Canada, pour encourager l'adoption d'une attitude convenable chez les Canadiens de toutes les parties du Canada, d'un effort afin de trouver un modèle un peu différent, susceptible d'une acceptation plus générale. C'est pourquoi j'ai donné ma préférence, au comité, à un modèle qui renfermait les symboles des races fondatrices de notre pays, ainsi qu'une feuille d'érable, qu'on pourrait considérer comme symbolique du progrès accompli par notre pays devenu adulte. Et voilà, monsieur l'Orateur. Voilà le modèle pour lequel j'ai voté, je ne m'en excuse pas. Il s'agit à mon avis d'un excellent compromis.

S'il devenait utile, dans l'intérêt de l'unité nationale et pour le salut du pays, d'apporter quelques modifications à l'endroit où se trouvent ces symboles, je serais bien sûr le dernier à m'y opposer. Certains disent que nous avons évolué et que, par conséquent, nous devrions décider par nous-mêmes. Nous devrions être les maîtres chez nous. J'abonde dans ce sens. Mais je n'estime pas qu'il soit nécessaire pour atteindre cet objectif de nous débarrasser des photos de nos parents et grands-parents.

Je veux parler de cette caractéristique particulière avant de traiter de son importance. Toutefois, avant de clore le sujet du pavillon rouge renfermant l'Union Jack, je tiens à dire un mot au sujet de la justice britannique et de l'importance qu'elle revêt à nos yeux à tous. A maintes reprises, on entend formuler des remarques portant sur la Déclaration canadienne des droits, que l'on doit à mon très honorable chef. Or, cette déclaration a été fondée sur la justice britannique, celle-ci a servi de fondement à la Déclaration des droits. Dans cette motion—et je parle actuellement en faveur de l'amendement—on nous demande d'abolir tout symbole qui indique que notre pays jouit de la justice britannique. Voilà qui s'éloigne considérablement de ce que nous avons entendu ici depuis deux semaines. Maintes personnes dorment mieux la nuit parce qu'elles sont des citoyens d'un pays où règne la justice britannique. Je ne puis appuyer une motion qui repousse le symbole représentant cette situation; par conséquent, je voterai en faveur de cet amendement.

Lundi dernier, le premier ministre a dit que les députés de ce côté de la Chambre s'efforçaient d'empêcher un vote sur la question du drapeau. Je désire lui dire, ainsi qu'à tout membre du gouvernement ou à tout député, que je repousse cette déclaration; elle me froisse. Deux fois j'ai pris la parole lors du débat précédent sur le drapeau. J'ai parlé parce que je croyais en ce que je disais et qu'une grande partie de la population du Canada partage ma croyance. Je crois qu'elle est encore de cet avis. Malgré cela, le gouvernement présente une motion dans laquelle on nous demande de convenir que dix personnes pourraient écarter le symbole des choses que je viens de mentionner.

Nous en arrivons maintenant au rapport du comité, et nous constatons que les modèles de drapeaux soumis se divisaient en trois catégories. Vers la fin du sixième paragraphe du rapport, nous lisons ce qui suit:

Par suite de l'élimination faite selon une méthode approuvée par les membres, il ne restait qu'un modèle de chacune des catégories.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des mots «élimination» et «méthode approuvée». La méthode a été approuvée, sans aucun doute, mais l'élimination a pris la forme d'une décision fondée sur un vote antérieur. Par conséquent, je tiens à dire que l'on devrait bien mettre en évidence ici, à la Chambre, la question de l'élimination, pour la gouverne des honorables députés qui n'y ont peut-être pas attaché toute l'importance qu'elle mérite.